

Agir pour l'égalité

par Pierre Roger

Les dernières années du XX^e siècle ont connu un retournement inquiétant pour l'avenir de la société française : alors que les inégalités s'étaient resserrées durant la période de reconstruction d'après-guerre, ce mouvement s'est interrompu dans les années quatre-vingt, pour s'inverser au cours de la décennie suivante.

L'écart le plus spectaculaire concerne évidemment les revenus, avec des excroissances aux deux extrémités de très riches et de très pauvres, mais il affecte bien d'autres domaines.

Le recul de l'égalité des chances à l'école

Les besoins de la société, la pression des mouvements sociaux ont conduit à une démocratisation, ou selon un terme fort laid mais peut-être plus parlant, à une massification de la formation initiale. Les inégalités se sont reproduites et même aggravées à un autre niveau. Jouent ici plusieurs données comme le patrimoine culturel et le facteur économique qui favorisent les enfants des milieux aisés, même lorsque leurs débuts dans la scolarité s'avèrent médiocres. L'école devrait avoir pour mission de rétablir l'égalité des chances et, plus encore, d'œuvrer à l'égalité effective. Or non seulement elle ne dispose pas des moyens pour répondre à cette attente, mais entretient elle-même les inégalités en se référant à des modèles culturels dominants. Les disparités entre établissements accentuent le phénomène : selon qu'on est élevé au lycée Henri IV à Paris, ou dans un établissement de Seine Saint Denis, on n'a évidemment pas les mêmes destinées.

P. Roger est l'auteur de *Vers l'Etat charitable*, les Editions de l'Atelier, Editions Ouvrières, Paris, 2000.



On reste encore très loin de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'ascenseur social en panne pour les femmes et les jeunes

D'autres reculs sont également très inquiétants dans la mesure où ils risquent de peser lourdement sur l'avenir de la société : l'irrésistible mouvement d'investissement du travail social, et particulièrement salarié, par les femmes depuis les années soixante constitue à coup sûr la mutation de société la plus significative du vingtième siècle. Si leur place dans l'échelle hiérarchique reste très inégalitaire, surtout si l'on se réfère à leur niveau de formation et si l'on est très loin du compte sur le plan de la parité salariale, des progrès, toujours arrachés, avaient pourtant permis d'avancer vers plus d'égalité entre les sexes. Elles souffrent pourtant aujourd'hui d'un chômage plus élevé, plus récurrent et plus structurel que celui des hommes. Elles subissent surtout les effets dévastateurs du développement du travail à temps partiel. Celles qui s'y trouvent contraintes sont aussi les moins qualifiées et les moins rémunérées. L'indépendance économique qui leur avait permis de conquérir leur liberté dans le couple

s'en trouve compromise : le temps dégagé sur le travail social est souvent englouti par l'activité domestique. Beaucoup plus grave encore, ce phénomène entraîne dans la paupérisation un nombre croissant de femmes élevant seules leurs enfants.

Parmi les inégalités de tous ordres qui minent la société, celles qui frappent les jeunes générations sont particulièrement préoccupantes dans la mesure où elles marquent, là encore, une rupture forte : depuis fort longtemps, la situation des jeunes en terme de niveau de vie, tendait à s'améliorer avec le temps. Pour les jeunes générations, nées après 1970, ce tracé devient incertain : elles débute en tout cas leur cycle de vie à un niveau relativement inférieur à celui des générations précédentes, au même âge, ce qui constitue un phénomène entièrement nouveau. Tout montre que l'on ne se trouve pas seulement face à une discrimination classique à l'égard des jeunes en raison de leur âge (telles qu'on a pu les connaître au travers d'abattements d'âge, de règles liées à l'apprentissage, etc.), mais devant l'expérimen-

tation sur les nouveaux entrants sur le marché du travail de formes d'exploitations marquées par la précarité.

Un processus de désocialisation et de précarisation

Les inégalités ont surtout pris un nouveau cours. Durant la période très improprement désignée sous le terme de « trente glorieuses », les conditions de vie et de travail sont très rudes pour une bonne partie de la population. Les disparités opposent des couches sociales très marquées et assez homogènes. Le débat et la forte conflictualité portent sur la répartition des fruits de la croissance. Les « oubliés de la croissance » rencontrent certes de grandes difficultés, mais ne se trouvent pas en situation de désocialisation. Les travailleurs peu qualifiés sont nombreux et surexploités mais ne connaissent pas de difficulté d'insertion sociale. La situation se détériore à partir du milieu des années soixante dix avec les premiers effets de la crise d'accumulation du capital : recomposition des lieux de production et destruction de nombre d'entre eux, rejet d'une partie des salariés, particulièrement des moins qualifiés, forte précarisation des statuts. S'amorce alors un processus de désocialisation plongeant une partie croissante de la population dans la pauvreté et l'assistanat concrétisé par la création du RMI à la fin des années quatre-vingt.

Ce mouvement prend appui sur une forte détérioration du débat dès le début des années quatre-vingt, tant au plan théorique avec la promotion du libéralisme économique en dogme absolu, qu'au plan politique avec la montée de ce que l'on a désigné du terme de « pensée unique ». Cette évolution négative s'est imposée sur un fond de mutations sociologiques fortes : diversification rapide du salariat, élévation de la qualification, insuffisante mais bien réelle, décline de la catégorie des ouvriers d'industrie et de la culture dont ils étaient porteurs, forte augmentation des couches moyennes salariées désormais beaucoup plus vulnérables. La mobilité sociale peut désormais prendre pour elles un sens descendant avec le chômage qui ne les épargne plus, la détérioration de leurs statuts professionnels, les déqualifications, etc. Dans cette société en profond mouvement, des valeurs s'effondrent, des repères se brouillent,

sans que la recomposition à l'œuvre permette encore que s'ébauchent des projets dans la construction desquels les individus aspirent à s'inscrire. C'est dans ce contexte que sont désignées des crises sectorielles (crise du politique, crise du syndicalisme, etc.) qui toutes relèvent de cette difficulté de la société à construire son avenir autour des besoins et des aspirations des individus qui la composent.

Le triomphe du libéralisme et de la « culture de compétition »

Ainsi a pu s'imposer une vision libérale de la société. Alain Minc résume cette pensée dans un rapport très controversé du Commissariat Général du Plan en 1994 : « *La France est à la recherche d'un compromis de combat qui rende compréhensible et acceptable pour tous la course à l'efficacité et à ses sacrifices* ».

La théorie économique libérale la plus classique est la suivante : le bien-être collectif est la somme des bien-être individuels. L'amélioration du niveau de vie général ne peut être assurée que par la compétition permettant aux individus de donner le meilleur d'eux-mêmes, dans le strict respect de la loi du marché. Cette compétition produit naturellement des perdants à qui la collectivité doit accorder assistance. Dans cette approche, les inégalités bien loin d'être combattues sont légitimées. Elles trouvent même hypocritement une justification dans l'aide aux plus démunis sous la forme d'une « discrimination positive » contrevenant au principe d'égalité. Chacun est pourtant à même de percevoir que cette discrimination positive appliquée à certaines zones géographiques, n'a jamais permis de rattraper les retards accumulés comme l'exigerait une réelle égalité de situation.

De façon concrète, cette culture de la compétition s'est traduite, au niveau des firmes par la volonté de réduire les coûts de production par une pression exclusive sur le travail allant jusqu'à l'irrationnel et la mise en danger de l'équilibre des entreprises. Ce choix relève d'un double contresens économique : prétendre jouer sur la seule productivité apparente du travail est d'autant moins rationnel que les mutations technologiques en cours permettent d'envisager des économies de capital fixe très substantielles. Par contre, ces mutations exigent une telle élévation de la

qualification du travail que celui-ci, loin de représenter un coût à réduire constitue un investissement indispensable, les dépenses qui lui sont liées renforçant l'efficacité productive.

La responsabilité des gestions d'entreprise et des politiques publiques

Ce dogme de l'abaissement des coûts salariaux a présidé au vaste mouvement d'externalisation des grandes entreprises se repliant sur leur « métier ». Ce processus de restructurations, enclenché dès le milieu des années soixante-dix a favorisé des plans de licenciements drastiques. Il a permis d'imposer des conditions léonines aux entreprises sous-traitantes contraintes à la surexploitation de leurs salariés. Il a enfin brisé au moins partiellement les capacités de résistance sociale que permettaient les grandes concentrations de salariés.

Les premières victimes ont été les salariés les moins qualifiés dont les emplois ont été escamotés alors que les activités qu'ils exerçaient sont loin d'avoir totalement disparu. Pour justifier leur remplacement par un nombre inférieur de salariés surqualifiés, précarisés et sous-payés, on les a déclarés inemployables et insuffisamment productifs.

Loi de contrecarrer ce mouvement, les politiques publiques tant économiques que sociale l'ont conforté en jouant à la fois sur la prise en charge publique d'une partie des coûts salariaux (au travers des budgets sociaux et de celui de l'Etat) et sur la déréglementation d'un droit du travail devenu inapplicable à force de dérogations. C'est sur ce fond de précarisation, de destruction mais aussi d'insuffisante création d'emploi au regard des besoins, que se sont répandues, dans toutes les couches du salariat, des inégalités renforcées par l'incertitude du lendemain. Contrairement aux affirmations qui ont émaillé les discours politiques, à droite mais aussi à gauche, la société française ne s'est pas trouvée confrontée à une fracture sociale opposant ceux qui bénéficieraient des avantages de la société même au prix de quelques inégalités et ceux qui en seraient totalement exclus. Le mouvement auquel on assiste prend en réalité sa source au cœur du système productif, enclenchant un processus de dégradation de la situation sala-

riale pouvant aller jusqu'à la désocialisation. Le concept même d'exclusion et surtout d'exclu fait beaucoup plus appel à des réflexes de type caritatif appuyés sur un sentiment de culpabilité qu'à une solidarité active entre tous ceux qui subissent la soumission de la société à la loi des marchés financiers.

Pour certains, ce débat deviendrait quasiment obsolète du fait de la reprise de la croissance et du recul du chômage. Si cette situation essentiellement due à l'accroissement de la consommation intérieure permet d'ouvrir de nouvelles perspectives, elle ne fait pas reculer automatiquement des inégalités rendues d'autant plus inacceptables. L'examen détaillé de la situation de l'emploi tempère d'ailleurs sérieusement l'optimisme affiché : l'essentiel des emplois créés (75%) est précaire, le temps partiel imposé tient une place importante, la durée moyenne du chômage augmente, tandis qu'une nouvelle catégorie de « travailleurs pauvres » se développe avec une rapidité inquiétante.

La montée de la contestation des « exclus »

La chape de l'idéologie libérale a pesé d'un poids oppressant sur la vie économique, politique et sociale tout au long des années quatre-vingt, individualisme et apologie du gagnant cohabitent avec fatalisme. Cette espèce de paralysie perd du terrain dans la décennie suivante : le puissant mouvement social de 1995, est avant tout un rejet du libéralisme qui se prolongera au plan politique par l'échec de la droite aux élections législatives deux ans plus tard. Il avait été précédé par la mobilisation massive des étudiants contre le CIP. Le mouvement des chômeurs de longue durée de décembre 1997-janvier 1998 allait, lui aussi, bouleverser bien des idées reçues : comment ces « exclus », cumulant tous les handicaps, déconnectés de l'activité productive, osaient-ils sortir de leur position d'assistés pour réclamer leur place dans la société ? Leur lutte mettait en lumière une réalité aveuglante : la « fracture sociale » ne se réduira ni par la charité ni par l'assistance, mais par la solidarité entre tous ceux qui subissent la dictature de l'argent. Plus récemment, des mobilisations comme celle de Seattle, ont montré une remise en cause, impensable quelques années auparavant, de

l'écrasement des hommes par le marché mondial. L'organisation récente de manifestations au niveau européen confirme le rejet de la subordination du social au libéralisme économique. Même s'il ne s'agit que de prémices, l'ensemble de ces manifestations pose de façon nouvelle le rôle de l'intervention publique : quels types de régulation s'imposent-ils aux différents niveaux de décision, mondial, européen et national ?

Pour de nouvelles régulations favorisant les solidarités

C'est bien cette question que l'on trouve dans le débat national autour de la « refondation sociale » du MEDEF. En prétendant rendre la loi subsidiaire par rapport au contrat, le patronat entend renforcer les inégalités existant entre les salariés et empêcher l'expression de leur solidarité. L'opposition entretenue entre les prérogatives des partenaires sociaux et celles de l'Etat n'est qu'un leurre dans la mesure où l'organisation patronale n'envisage de relancer la politique contractuelle ni au niveau des branches ni au niveau interprofessionnel. Ernest-Antoine Seillière aussi bien que Denis Kessler ont suffisamment clamé leur volonté de s'en tenir à la négociation d'entreprise pour qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet.

Il n'est pas du tout certain que la majorité des salariés perçoive ce qui est en jeu. On mesure ici la difficulté qu'il y a à relier une certaine perception du réel et l'action pour le transformer. Le sondage réalisé par l'institut CSA pour l'Humanité montre une évolution des mentalités à propos des inégalités, jugées de plus en plus inacceptables. Dans le même temps les mouvements revendicatifs nombreux et souvent unitaires qui se sont développés au cours des derniers mois, ont du mal à s'inscrire dans la construction d'une convergence face à l'offensive patronale.

Ouvrir le débat sur un système de sécurité d'emploi et de formation

Sans tomber dans le dirigisme étatique, en s'appuyant au contraire sur l'intervention des salariés et des citoyens, il est possible d'envisager des régulations permettant de faire reculer les inégalités, à condition de prendre les choses suffisamment en amont. Le débat autour du rôle de l'UNEDIC a montré par exemple les limites d'une protection sociale se

bornant, très mal d'ailleurs, à assurer un revenu de remplacement (limites que le patronat exploite pour imposer une conception libérale de l'ensemble de la protection sociale). C'est désormais l'emploi et non plus seulement des moyens de subsistance que la société doit assurer aux individus. Le besoin de qualification élevé et de mobilité positive des salariés imposé par l'ampleur des mutations technologiques rend de plus en plus indispensable le débat autour du système de sécurité d'emploi et de formation dont l'idée a été lancée par Paul Boccard il y a maintenant cinq ans (6). Le développement depuis de propositions tournant autour de la formation tout au long de la vie ou d'une certaine mutualisation du contrat de travail intégrant la formation, même si elles demeurent floues ou inachevées devraient permettre d'établir des convergences mobilisatrices.

Le recul de la précarité pourvoyeuse d'inégalités ne s'obtiendra pas par un retour aux formes anciennes du rapport salarial mais doit conjuguer capacité de réactivité, sécurité des salariés et participation au pouvoir de décision même s'il doit s'exercer dans un cadre conflictuel. C'est un défi que doivent relever complémentirement le mouvement social et les acteurs d'une vie politique qui ne peut se réduire à des échéances électorales. ■

1. C'est le cas par exemple de la maîtrise par une élite sociale d'un langage érigé en norme mais ne correspondant pas aux habitudes du plus grand nombre, diplômés compris, contribuant avec le système de relations sociales à ce que, à diplôme égal, les enfants des milieux aisés connaissent des parcours professionnels plus valorisants.

2. Alain Minc : « La France de l'an 2000 », Commissariat général du Plan. Rapport au Premier ministre. Editions Odile Jacob, La Documentation française, 1994.

3. Sur le concept d'équité destiné à remplacer celui d'égalité, on pourra se reporter à l'ouvrage du philosophe libéral américain John Rawls *Théorie de la justice* plusieurs fois réédité et actualisé depuis sa parution en 1970, publié en traduction française par le Seuil (1997).

4. Situation parfaitement décrite par Christophe Dejours, psychiatre spécialiste du travail dans plusieurs ouvrages et notamment dans *Souffrance en France : la banalisation de l'injustice sociale*, Seuil, 1998.

5. Le « Contrat d'insertion professionnelle », sorte de SMIC-jeune qu'avait tenté d'imposer le gouvernement Balladur.

6. Voir notamment le n° 47-48 d'*Issues*.